

Zurich, le 26 avril 2018

Invitation aux actionnaires d'Edisun Power Europe SA à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Date: Vendredi, 18 mai 2018

Lieu: Hôtel Glockenhof, Sihlstrasse 31, 8001 Zurich

Heure: 15h00

I. Points à l'ordre du jour

1. Bienvenue

Par Rainer Isenrich, président du conseil d'administration.

2. Rapport sur l'exercice 2017

Orientation.

3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels Edisun Power Europe SA et des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2017

Le conseil d'administration soutient l'approbation après avoir pris note des rapports de révision.

4. Affectation du résultat d'exploitation et distribution de réserves provenant d'apports de capital

4.1 Affectation du résultat d'exploitation 2017

Le conseil d'administration propose de reporter sur les nouveaux comptes la perte au bilan de la société de CHF 2'885'126.82 (comprenant le bénéfice de l'exercice de CHF 3'111'372.80).

4.2 Distribution de réserves provenant d'apports de capital

Le conseil d'administration propose la distribution de CHF 0.60 par action nominative d'Edisun Power Europe SA d'une valeur nominale de CHF 30.00 chacune à partir des réserves provenant d'apports de capital.

Explication: Cette distribution est effectuée sans déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% et n'est généralement pas soumise à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques résidant en Suisse.

5. Décharge au conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction pour l'exercice 2017.

6. Élections au conseil d'administration

6.1 Réélection du président

Le conseil d'administration propose de réélire Rainer Isenrich en tant que président du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

6.2 Élection des membres

De plus, le conseil d'administration propose de réélire Hans Nef et Fulvio Micheletti en tant que membres du conseil d'administration, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le conseil d'administration propose également d'élire Reto Klotz en tant que nouveau membre du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

7. Élections au sein du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose de réélire Hans Nef et Fulvio Micheletti en tant que membres du comité de rémunération, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire. De plus, le conseil d'administration propose d'élire Reto Klotz comme nouveau membre du comité de rémunération pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

8. Réélection de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose de prolonger d'une nouvelle année, pour l'exercice 2018, le mandat confié à BDO AG, à Zurich, en tant qu'organe de révision.

9. Réélection du représentant indépendant des droits de vote

Le conseil d'administration propose de réélire Monsieur lic.iur. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en tant que représentant indépendant des droits de vote jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale.

10. Autorisation relative à la rémunération totale des membres du conseil d'administration et de la direction

- 10.1 Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération totale pour les membres du conseil d'administration à CHF 110'000 maximum pour la période comprise entre l'assemblée générale ordinaire actuelle et la prochaine assemblée générale ordinaire.
- 10.2 Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération totale pour les membres de la direction à CHF 660'000 maximum pour l'exercice 2019.

11. Modification des statuts concernant l'art. 3a des statuts (création d'un capital autorisé de CHF 7.5 mio.

Le conseil d'administration demande la création d'un capital autorisé conformément à l'art. 3a des statuts.

- Le conseil d'administration est en droit d'augmenter à tout moment, jusqu'au 17 mai 2020, le capital-actions de la société pour un montant maximal de CHF 7'500'000.- avec l'émission de 250'000 actions nominatives maximum, à libérer entièrement, avec une valeur nominale de CHF 30.00 chacune. Des augmentations partielles sont autorisées.
- Le moment respectif de l'émission, le montant de l'émission, la nature des apports, les conditions d'exercice du droit de souscription et le moment du droit au dividende sont définis par le conseil d'administration. Les droits de souscription non exercés sont à la disposition du conseil d'administration qui les utilisera dans l'intérêt de la société. L'émission d'actions peut être effectuée au moyen d'une prise ferme par une banque, un consortium bancaire ou un tiers, laquelle sera suivie d'une offre aux actionnaires actuels (dans la mesure où les droits de souscription des actionnaires actuels ne sont pas supprimés).
- ³ Le conseil d'administration est autorisé à exclure, et à affecter à des tiers, le droit de souscription des actionnaires pour le financement ou le refinancement du rachat d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, pour le financement de projets d'investissement de la société,

pour une mobilisation rapide et flexible de capital propre par un placement d'actions qui serait difficilement réalisable, ou uniquement dans des conditions nettement plus médiocres, avec le droit de souscription des actionnaires actuels, ainsi que pour des programmes de participation des salariés. Dans ce cas, le conseil d'administration décide de l'attribution des droits de souscription.

⁴ Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives sont soumises aux restrictions d'enregistrement des art. 5 et 6 des statuts.

Explication: La modification des statuts a pour but de créer la possibilité pour la société de mettre en œuvre des augmentations de capital comme base d'une nouvelle croissance inorganique.

12. Divers & questions

II. Eléments d'organisation

Pour la période comprise entre le 10 mai 2018 et le 21 mai 2018, aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actionnaires.

Le rapport d'activité, les rapports de révision et le rapport de rémunération pour l'année 2017 sont consultables par les actionnaires au siège de la société. Par souci d'écologie, le rapport d'activité (qui comprend le rapport annuel et les comptes annuels de la société Edisun Power Europe SA ainsi que les comptes du groupe) n'est plus imprimé et peut être téléchargé sur le site internet de la société, www.edisunpower.com sous Investisseurs > Rapports.

Comme d'habitude, les cartes de vote seront uniquement remises sur place.

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à l'assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire ou par M. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en sa qualité de représentant indépendant des droits de vote.

Les actionnaires souhaitant donner des directives de vote par voie électronique peuvent le faire sur une plate-forme en ligne jusqu'au 13 mai 2018, 22h00. Vous trouverez d'autres informations dans l'annexe «Procuration et directives pour l'exercice du droit de vote par représentation».

Edisun Power Europe SA

Rainer Isenrich

Président du conseil d'administration

Hans Nef

Vice-président du conseil d'administration

Annexes:

- Bulletin d'inscription
- Procuration et directives pour l'exercice du droit de vote par représentation
- Extrait des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA
- Chiffres-clés du groupe Edisun Power (consolidées)
- Portrait du nouveau candidate au conseil d'administration Reto Klotz (en allemand)
- 2 enveloppes-réponse (Edisun Power/ Christoph Lerch, représentant indépendant des droits de vote)

Edisun Power Europe SA Universitätstrasse 51 8006 Zurich	
Inscription à l'AG du 18 mai 2018	
Veuillez renvoyer jusqu'au 9 mai 2018 le bulletin ci-dessous: Edisun Power Europe SA, Universitätstrasse 51, 8006 Zurich ou par courriel: info@edisunpower.com ou	
par fax: 044 266 61 22	
Je participerai à l'assemblée générale ordinaire O du 18 mai 2018 à 15h00:	ui]
Contre présentation de la procuration écrite en annexe, il est également vote à un autre actionnaire d'Edisun Power Europe SA. Si vous donnez indépendant des droits de vote, nous vous prions de tenir compte du fait donnée par écrit, le représentant indépendant des droits de vote sera dé conformément à l'art. 10, al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations anonymes cotées en bourse (ORAb). Ceci est également valable si l'assi demandes qui ne sont pas mentionnées dans la convocation.	orocuration au représentant que, sauf instruction contraire sormais tenu de s'abstenir abusives dans les sociétés

Nom, prénom:

Adresse: NPA/lieu:

Procuration et directives pour la représentation de l'exercice du droit de vote Le/la soussigné(e) – _____ (Nom, prénom) quantité d'actions nominatives: ne peut participer personnellement à l'assemblée générale et mandate le représentant suivant: Je mandate l'actionnaire suivant d'Edisun Power Europe SA pour qu'il vote en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire d'Edisun Power Europe SA du 18 mai 2018: Nom: Je choisis de donner procuration et des directives de vote par voie électronique. (Dans ce cas, merci de ne pas renvoyer la procuration par courrier à la société.) Vous pouvez confortablement donner procuration et des directives de vote en ligne jusqu'au 13 mai 2018, 22h00: 1. Allez sur le site https://www.gvplus.ch/edisunpower 2. Saisissez le nom d'utilisateur suivant: 3. Saisissez le code de connexion personnel suivant: 4. Suivez les instructions indiquées sur le site. Je mandate M. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en sa qualité de représentant indépendant pour qu'il vote pour moi lors de l'assemblée générale ordinaire d'Edisun Power Europe SA du 18 mai 2018. Pour le vote par écrit, je donne au représentant de mon droit de vote les directives suivantes. A défaut d'instructions expresses, le représentant de mon droit de vote s'abstiendra. Propositions du conseil d'administration Oui Non **Abstention** 3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA et des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2017 4. Affectation du résultat annuel et distribution de réserves provenant d'apports de capital

	4.1	Affectation du résultat 2017	Ш	Ш	ч
	4.2	Distribution de CHF 0.60/action de réserves provenant d'apports de capital			
5.		harge donnée au conseil d'administration et personnes chargées de la direction			
6.	Éle	ctions au conseil d'administration			
	6.1	Rainer Isenrich, réélection comme président			
	6.2	Hans Nef, réélection comme membre			
	6.2	Fulvio Micheletti, réélection comme membre			
	6.2	Reto Klotz, élection comme membre			

7.	Élections au sein du comité de rémunération	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	Abstention
	Hans Nef, réélection comme membre			
	Fulvio Micheletti, réélection comme membre			
	Reto Klotz, élection comme membre			
8.	Réélection de l'organe de révision BDO AG			
9.	Réélection du représentant indépendant des droits de lic.iur. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon	e vote		
10.	Autorisation de la rémunération totale			
	10.1 Autorisation de la rémunération totale du conseil d'administration à CHF 110'000 maximum pour la période comprise entre l'AG 2018 et l'AG 2019			
	10.2 Autorisation de la rémunération totale de la directi à CHF 660'000 maximum pour l'exercice 2019	on		
11.	Modification des statuts concernant l'art. 3a des stat (création d'un capital autorisé de CHF 7.5 mio.)	tuts		
<u>In:</u>	struction pour l'exercice du droit de vote pour les			
pr	opositions complémentaires/de modification	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstention</u>
m à l re	u cas où des propositions complémentaires ou de odification des points à l'ordre du jour seraient soumises l'assemblée générale ordinaire, je donne mandat à mon présentant de se comporter comme suit face à la oposition correspondante du conseil d'administration:			•
	vous ne donnez pas d'instructions, votre droit de ote aura la valeur d'une abstention.			
Lieu, dat	te Nom, prér	nom		
Numéro	de téléphone pour d'éventuelles demandes Signature			

Veuillez tenir compte du fait que le représentant indépendant des droits de vote ne peut exercer vos droits de vote que si vous faites parvenir à l'intermédiaire de vote par procuration le présent bulletin au plus tard 5 jours avant l'assemblée générale.

Extrait des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA

2017

en TCHF*

2016

en TCHF*

Variation

en TCHF*

Variation

en %

Actifs				
Liquidités	310	5'177	-4'867	-94%
Créances	12'820	18'409	-5'589	-30%
Autres actifs circulants	30	101	-71	-70%
Total actifs circulants	13'160	23'687	-10'527	-44%
Participations	8'928	8'916	12	0%
Immobilisations corporelles non financières	254	234	20	9%
Placements financiers	33'662	14'666	18'996	130%
Total actifs immobilisés	42'844	23'816	19'028	80%
Total actifs	56'004	47'503	8'501	18%
Passifs				
Dettes à court terme	5'079	4'878	201	4%
Passifs transitoires	406	692	-286	-41%
Total fonds étrangers à court terme	5'485	5'570	-85	-2%
Dettes financières	29'995	29'980	15	0%
Provisions	335	-	335	n.a.
Total fonds étrangers à long terme	30'330	29'980	350	1%
				- 70
Capital-actions	15'371	17'950	-2'579	-14%
Réserves provenant d'apports de capital	7'703	-	7'703	n.a.
Report des pertes	-5'996	-6'187	191	-3%
Bénéfice annuelle	3'111	190	2'921	n.a.
Total fonds propres	20'189	11'953	8'236	69%
Total passifs	56'004	47'503	8'501	18%
PERTES ET PROFITS	2017			
		2016	Variation	Variation
	en TCHF	2016 en TCHF	Variation en TCHF	Variation en %
Produits d'exploitation	en TCHF	en TCHF	en TCHF	en %
Produits d'exploitation Revenus de prestations de service	en TCHF	en TCHF 621	en TCHF	en % -2%
Produits d'exploitation Revenus de prestations de service	en TCHF	en TCHF	en TCHF	en %
Revenus de prestations de service	en TCHF 611 611	621 621	en TCHF -10 -10	en % -2% -2%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation	en TCHF 611 611 -1'296	621 621 -956	en TCHF	en % -2%
Revenus de prestations de service	en TCHF 611 611	621 621	en TCHF -10 -10	en % -2%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation	en TCHF 611 611 -1'296 212.1%	621 621 - 956 153.9%	-10 -10	en % -2% -2% 36%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation EBITDA	en TCHF 611 611 -1'296 212.1% -685	en TCHF 621 621 -956 153.9%	-10 -10 -340	en % -2% -2% 36%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation	en TCHF 611 611 -1'296 212.1%	621 621 - 956 153.9%	-10 -10	en % -2% -2% 36%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation EBITDA Amortissements	en TCHF 611 611 -1'296 212.1% -685	en TCHF 621 621 -956 153.9%	-10 -10 -340	en % -2% -2% 36%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation EBITDA Amortissements EBIT	en TCHF 611 -1'296 212.1% -685 -81	en TCHF 621 621 -956 153.9% -335 -74	-10 -10 -340 -350 -7	en % -2% -2% 36% 104%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation EBITDA Amortissements EBIT	en TCHF 611 611 -1'296 212.1% -685 -81	en TCHF 621 621 -956 153.9% -335 -74	-10 -10 -340 -350 -7	en % -2% -2% 36% 104% 9%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation EBITDA Amortissements EBIT Marge EBIT	en TCHF 611 -1'296 212.1% -685 -81 -766 -125.4%	en TCHF 621 621 -956 153.9% -335 -74 -409 -65.9%	-10 -10 -340 -350 -7	en % -2% -2% 36% 104% 9%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation EBITDA Amortissements EBIT Marge EBIT Produits financiers bruts	en TCHF 611 -1'296 212.1% -685 -81 -766 -125.4%	en TCHF 621 621 -956 153.9% -335 -74 -409 -65.9%	-10 -10 -340 -350 -7 -357	en % -2% -2% 36% 104% 9% 87% n.a.
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation EBITDA Amortissements EBIT Marge EBIT Produits financiers bruts Impôts	en TCHF 611 -1'296 212.1% -685 -81 -766 -125.4% 3'913 -36	en TCHF 621 621 -956 153.9% -335 -74 -409 -65.9% 628 -29	-10 -10 -340 -350 -7 -357 -357	en % -2% -2% 36% 104% 9% n.a. 24%
Revenus de prestations de service Charges d'exploitation en % des produits d'exploitation EBITDA Amortissements EBIT Marge EBIT Produits financiers bruts	en TCHF 611 -1'296 212.1% -685 -81 -766 -125.4%	en TCHF 621 621 -956 153.9% -335 -74 -409 -65.9%	-10 -10 -340 -350 -7 -357	en % -2% -2% 36% 104% 9% n.a.

^{*}milliers de CHF

BILAN

Chiffres-clés du groupe Edisun Power (consolidées)

	2017 en TCHF*	2016 en TCHF*	2015 en TCHF*
Bilan			
Terrains, installations et équipement	92 212	58 174	55 167
Somme du bilan	118 598	69 441	59 295
Fonds propres	19 222	9 428	8 749
en % de la somme du bilan	16.2 %	13.6 %	14.8 %
Comptes de pertes et profits			
Chiffre d'affaires	9 522	8 234	7 656
Recettes provenant de la vente de courant	9 452	7 968	7 481
Autres recettes	70	266	175
EBITDA	6 936	5 868	5 226
en % du chiffre d'affaires	72.8 %	71.3 %	68.3 %
Amortissement	-3 330	-3 013	-2 636
EBIT	3 606	3 007	2 762
en % du chiffre d'affaires	37.9 %	36.5 %	36.1 %
Bénéfice	1 552	959	717
en % du chiffre d'affaires	16.3 %	11.6%	9.4 %
Flux de liquidités			
Secteur exploitation	4 850	3 848	3 046
Secteur investissements	-9 562	-2 107	-1 391
Secteur financement	17 319	5 175	-2 191
Collaborateurs			
Nombre de collaborateurs à la fin de l'année	4	4	4
Chiffre d'affaires par collaborateur	2 381	2 059	1 914
Actions	en CHF	en CHF	en CHF
Valeur nominale	30.00	52.55	52.55
Cours en fin d'année	41.50	46.70	42.50
Cours maximum	50.50	51.50	42.50
Cours minimum	38.00	39.10	32.30
Bénéfice par action	3.95	2.81	2.10

^{*}milliers de CHF

Reto Klotz

Geboren 1952, Schweizer



Reto Klotz, geboren 1952, ist seit 11 Jahren als Inhaber und Geschäftsführer der Firma Klotz Bau/Immobilien GmbH mit Sitz in Rapperswil tätig, ein regional gut verankertes Unternehmen, das sich auf Immobilienhandel und Immobilienbewirtschaftung sowie Planungs-, Bau- und Baurechtswesen spezialisiert hat. Daneben engagiert er sich als Verwaltungsrat der Genossenschaft Hoch-Etzel.

Reto Klotz begann seinen beruflichen Werdegang in einem Architekturbüro mit einer Grundausbildung zum Bauzeichner/Bautechniker TS und bildete sich fortlaufend weiter im Bereich Raumplanung, Immobilien sowie Bau- und Verwaltungsrecht. Er war ab 1977 für 30 Jahre für die Stadt Rapperswil tätig, von 1977-1989 als Bausekretär und von 1990-2006 als Abteilungsleiter Bau mit den Bereichen Stadtplanung, Hoch- und Tiefbau, Werkdienste, Liegenschaften und Baupolizei. Zusätzlich amtete er als stellvertretender Stadtschreiber und während 7 Jahren als Präsident von Rapperswil Tourismus. Seit 2007 ist er selbständig und beschäftigt 8 Mitarbeitende.

Reto Klotz interessiert sich für Sport, Kultur und Technik und engagierte sich mehrfach als OK-Präsident für Leichtathletikveranstaltungen sowie Rapperswiler Seenachtsfeste und Christkindlimärkte. Er lebt in einer Partnerschaft und hat zwei erwachsene Kinder.